

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
Annonces... 25 c la ligne
Réclames... 50 c.
M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. Lafitte et C°, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2. Table with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, etc.), departure times, and arrival times for various train services.

Cahors, le 19 juillet 1873.

L'interpellation de M. Jules Favre et de ses amis sur la politique intérieure du Gouvernement nouveau prouvera, lundi prochain, qu'une partie du centre-gauche refuse de marcher avec les radicaux et les républicains décidés.

C'est par la majorité, c'est par la loi que le maréchal de Mac-Mahon et ses ministres gouvernent et veulent gouverner. Si des esprits trop ardents essayaient de les pousser dans la voie des violences, ils résisteraient; et c'est précisément cette attitude qui donnera une force de jour en jour plus grande au Gouvernement nouveau.

L'ancien régime, c'était la volonté d'un seul. Le Gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, c'est la volonté de l'Assemblée nationale sortie des entrailles du pays.

Il faut donc imposer silence aux calomnieux, dans nos villes et dans nos campagnes, si on entreprenait criminellement de les troubler. Un parti s'est seul rapproché de l'ancien régime dans les temps que nous venons de traverser. C'est le parti de la dictature de Tours et Bordeaux, imposant sa honteuse domination sans consulter le pays, renversant les conseils généraux et les conseils d'arrondissement et les conseils municipaux, poussant à une tuerie inutile et certaine quatre ou cinq cent mille français sans armes, sans habits, sans pain, sans instruction militaire.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 17 juillet 1873.

Le shah de Perse, parti de Paris aujourd'hui à midi, a visité en passant la manufacture de Sèvres et est attendu d'un moment à l'autre à Versailles, où il doit assister, dans la loge du gouvernement, à la séance de l'Assemblée.

Le départ de Nasser-ed-Din est retardé d'un jour. Le shah ne partira que samedi pour aller coucher à Dijon. Le ministre de Suisse, M. le docteur Hern, l'accompagnera jusqu'à Genève où il sera reçu par le président de la Confédération et où il restera deux jours.

Le shah de Perse n'a pas caché à plusieurs personnes que le séjour de Paris est celui qui lui est le plus agréable et qu'il y resterait volontiers une ou deux semaines de plus si les soins de son gouvernement lui permettaient de prolonger plus longtemps son absence.

M. de Banneville, notre ambassadeur à Vienne, et M. de Gontant-Biron, notre ambassadeur à Berlin, son arrivés hier à Paris et seront reçus aujourd'hui par le duc de Broglie.

Une feuille parisienne qui, déjà la semaine dernière, avait désigné le général Pajol pour l'ambassade de St-Petersbourg, assure aujourd'hui que c'est le général Bocher qui ira remplacer le général Leflo à ce poste important.

M. Rampont, directeur général des postes, a été prévenu officiellement qu'il lui serait donné prochainement un successeur.

On parle de M. Pascal pour la préfecture du Nord ou pour celle de Seine-et-Oise.

L'évacuation des départements occupés se poursuit sans incident. Hier, les bavares ont quitté Réthel où ils ont été remplacés peu après par nos gendarmes mobiles.

Revue des Journaux

Assemblée nationale.

Le chef du parti radical, M. Gambetta, a dit un mot qui est tout un programme, et contre lequel nous devons protester.

Un député, M. le comte Jaubert, dans la discussion, a fait observer que ce n'était pas la liberté de la tribune que la gauche défendait, mais la liberté du balcon, c'est-à-dire le droit pour les députés radicaux de haranguer le peuple du haut du balcon des hôtels où ils descendent.

M. Gambetta, au milieu d'un long discours prononcé par lui pour expliquer ses théories, a déclaré que la liberté du balcon avait besoin d'être protégée et défendue aussi bien que la liberté de la tribune.

M. Gambetta a émis, en parlant ainsi, une idée révolutionnaire des plus dangereuses et des plus anti-libérales.

Nous allons le démontrer. L'orateur qui parle du haut d'un balcon, n'a pas de contradicteur. Il débite, s'il le veut à ses auditeurs, des mensonges grossiers, des appels aux mauvaises passions, des doctrines dangereuses et perverses; il verse un poison contre lequel il n'y a pas de contre-poison.

Au contraire, le député qui est à la tribune parle devant la Chambre et devant la France entière; on peut lui répondre, lui prouver qu'il se trompe, combattre les faits qu'il avance, les théories qu'il produit.

Il y a une différence capitale. Le droit de parler à la tribune est l'usage d'une véritable liberté; le droit de parler du haut d'un balcon constitue une véritable tyrannie.

Voilà ce que nous avons à dire à M. Gambetta. Nous en appelons à tous les gens de bon sens.

La preuve de ce que nous avançons est dans l'historique de la séance.

MM. Ernoul et Deppeyre ont admirablement répondu aux doctrines perverses de M. Gambetta et de ses amis; ce qu'ils n'auraient pas pu faire si M. Gambetta avait parlé du haut d'un balcon au lieu de parler du haut de la tribune de l'Assemblée.

Journal de Paris.

M. Thiers a porté, personne ne l'ignore, à la reconstitution de l'armée un intérêt sincère et passionné. Mais tout le monde sait aussi que ses idées sur la constitution de nos forces militaires ne sont pas celles qui sont appelées à triompher en définitive, et que la présence de M. Thiers au pouvoir faisait, dans une certaine mesure, obstacle à la prompt réorganisation de l'armée.

On a pu regretter l'absence de M. Thiers à la grande revue de jeudi dernier; mais si M. Thiers était absent, à qui la faute? M. Thiers avait engagé, depuis deux ans, avec l'Assemblée, qui l'avait élu, une lutte qui devait se terminer, à un moment donné, par sa chute nécessaire. Cela ne veut pas dire sans doute qu'il faille oublier les services rendus par M. Thiers, mais tout simplement qu'il ne faut pas attribuer sa chute à d'autres qu'à lui-même.

Nous qui professons pour M. Thiers des sentiments de sympathie bien anciens déjà, qui étions de ses amis à une époque où ceux qui l'adulent aujourd'hui l'attaquaient, qui n'avons cessé d'admirer ce génie critique qui lui a fait toucher du doigt les fautes d'autrui sans malheureusement lui révéler les siennes, nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment pénible en voyant son nom compromis, sans son aveu sans doute, dans une campagne malheureuse de petites personnalités et de récriminations mesquines.

On a mauvaise grâce quand on a perdu le pouvoir par le jeu naturel des institutions libres à parler de la reconnaissance ou de

l'ingratitude de ses concitoyens. D'illustres présidents, de grands hommes d'Etat ont quitté le pouvoir, en Angleterre et en Amérique, sans songer à élever une plainte contre leurs compatriotes. M. Thiers le sait mieux que personne, et il a conformé sa conduite à ces grands exemples. Ses amis feraient bien de comprendre sa réserve et d'imiter son silence.

Pays.

Nous devons nous attendre à ce que le parti républicain tentât de nouveau de reprendre le dessus et de rompre le faisceau de la coalition conservatrice. Quand on a été les maîtres absolus de la France pendant deux ans et demi, quand on a plongé les mains dans les faveurs, dans les honneurs, dans les places, il est difficile de se résigner au rôle de petite opposition impuissante et contenue — d'autant que cette opposition faite au nom de principes détestables et d'appétits odieux, n'a même plus, aux yeux de la foule, ce prestige de popularité qui compensait autrefois dans nos assemblées parlementaires ce qui manquait au nombre et à la force.

Le parti républicain, parqué, ramassé dans un coin de la France, sous la surveillance d'un maréchal de France, veut rompre son ban et recommencer ses méfaits. Comme le serpent coupé, il agit ses tronçons sur le sable et veut les joindre.

Si nous avons l'honneur de faire partie du cabinet, nous savons bien ce que nous répondrons lundi prochain, à ces mauvais plaisants qui semblent aller imprudemment au-devant des plus dures vérités.

Nous leur dirions que sous le régime issu du 24 mai, les lois sont respectées enfin, que le citoyen Ranc, est sur le point d'être jugé, que le citoyen Rochefort est sur le point de partir pour la Nouvelle-Calédonie, où l'attendent ses complices. Du temps de M. Thiers, leur patron, les lois étaient violées et foulées aux pieds. C'est donc un changement notable dans la politique intérieure du pays.

Nous leur dirions que depuis que M. le maréchal de Mac-Mahon est aux affaires, les processions et les pèlerinages sont respectés; on ne jette plus de pierres aux prêtres, aux femmes et aux croyants qui reviennent de Lourdes ou d'ailleurs.

Nous leur dirions que toujours, sous ce même gouvernement nouveau, l'Assemblée nationale n'est plus insultée publiquement dans des banquets présidés par des maires nommés officiellement.

Nous leur dirions que M. Gambetta a rentré son balcon et ne le promène plus dans toute la France, semant l'agitation et l'esprit de désordre.

Ainsi, la justice a son cours normal: les criminels sont punis; la religion est respectée; les pouvoirs publics sont à l'abri de tout outrage; la sécurité commence enfin à régner toutes choses qui, nous le comprenons parfaitement, sont de nature à jeter un certain émoi dans l'esprit des républicains. Ils ne comprennent pas, habitués qu'ils étaient à l'ancien état de choses, où cela se passait tout différemment, et alors ils somment le gouvernement de s'expliquer sur tous ces changements survenus dans la politique intérieure de

la France.

Nous sommes convaincus que le gouvernement traitera ces impudentes interrogations avec l'énergique hauteur qu'elles doivent inspirer ; car il faut vivre dans un pays comme la France, où le sens moral va tous les jours s'affaiblissant, pour que des hommes puissent se permettre l'audacieuse tentative de blâmer tout haut l'application de l'ordre et proposer de lui substituer l'application du désordre.

Patrie.

M. Pernolet, député de la Seine, parlant peu mais écrivant beaucoup, a jugé à propos d'adresser au *Journal des Débats* — naturellement — une lettre touchant les fameuses « deux Frances » inventées par M. Gambetta dans la séance de samedi dernier. M. Pernolet est de l'avis de l'ancien dictateur de Bordeaux ; il voit, lui aussi, deux Frances, celle de M. Ernoul et celle de M. Gambetta ; mais le malheur est que ni l'une ni l'autre ne lui plaisent. En effet, M. Pernolet, qui appartient, par ses lettres et par ses votes, au centre gauche, et qui ressent toutes les déceptions, tous les chagrins, toutes les rancunes de ce parti tombé au 24 mai, M. Pernolet, donc, ne voit, dans le cabinet et ses soutiens, que la « ligue des cléricaux, des légitimistes, » des orléanistes et des bonapartistes contre » la République conservatrice. » Il est même très dur pour « cette ligue. » Il l'accuse d'être « outrecoquante » et « d'avoir pris artificieusement, la place d'hommes tels que MM. Waddington, Bérenger, Casimir Périer, Dufaure, » qui étaient tout-à-fait les amis de M. Pernolet. Artificieusement ! Voilà un bien long et bien gros mot pour un honnête bourgeois comme M. Pernolet, qui devrait avoir, même quand il écrit, des expressions plus réservées, plus parlementaires, plus centre gauche, plus anodines. Tâchons ! que M. Pernolet est bouillant dans les colonnes des *Débats*, lui si paisible sur les bancs de la Chambre !

Quant à la France de M. Gambetta, elle n'est pas non plus pour plaire à M. Pernolet, et cette France-là, il l'habille aussi de la belle façon, de la façon d'ailleurs qu'elle mérite. « Pour ce qui est, dit-il, de la France de M. Gambetta, lorsqu'au lieu de la prendre dans » les généralités auxquelles elle se complait, » on cherche à se la représenter sous une » forme palpable, on trouve pour dernière expression de cette forme, dûment revêtue de » l'approbation du maître, les noms de MM. Barodet et Ranc. Or, dans l'ignorance où » l'on est des sentiments actuels de ces » messieurs, il est bien mal aisé de séparer » leurs noms de souvenirs tels que ceux-ci : » le drapeau rouge — ceux de l'Internationale, montez ! je reste soldat de la » Commune. — Plus de religion, plus de » prêtres, etc. »

Ainsi ni la France de M. Ernoul, ni celle de M. Gambetta ! Mais comme il faut bien que M. Pernolet se mette quelque part ; comme, à l'instar de Sosie, « il faut bien qu'il soit quelque chose, » l'excellent député de la Seine a dans ses papiers une troisième France, une France moyenne, une France accomplie, une France nouvelle, une France qui n'est ni celle des anciennes ni celle des nouvelles couches sociales, une France enfin qu'il nous présente dans les termes que voici : « Nous devons compter sur une troisième France qui, » conservant toutes celles des traditions anciennes dont le respect subsiste, fera de » toutes les classes un faisceau unique, solidement maintenu contre les attaques du dehors et du dedans par d'équitable et judiciaires lois. Cette France, que nous n'aurons plus de raison de ne pas aimer tous » également, sera assurée de la considération de l'étranger et pourra servir de modèle » à plus d'un de nos voisins. Il n'est pas défendu d'espérer qu'alors les enfants qui lui » ont été arrachés par la violence lui seront rendus plus sûrement que par tout autre » moyen. »

Tout cela est charmant, n'est-ce pas, tout cet avenir est couleur de rose ; on dirait que M. Pernolet a vingt ans et qu'il fait les rêves dorés que l'on fait à cet âge. Il ne connaît à notre bonheur, à notre fortune, ni obstacles, ni limites. *Nous pourrions servir de modèle à plus d'un de nos voisins et les enfants qui nous ont été arrachés par la violence nous seront rendus.* M. Pernolet a retrouvé pour la France ce que Murger appelait « la clef des paradis perdus. »

Mais où l'a-t-il retrouvée, cette clef ? Dans les jardins de la République conservatrice. « Voilà, s'écrie-t-il en montrant le tableau » qu'il a peint avec de si brillantes couleurs,

» voilà l'œuvre que la République conservatrice peut faire, et pour l'entreprendre immédiatement, il ne lui manque qu'une chose, » le concours de tous ceux qui sont le plus intéressés à son succès, le concours de tous » les conservateurs de tous les partis. »

Hélas ! cher monsieur Pernolet, si tous les républicains étaient des gens honnêtes, modérés, paisibles, respectables et respectés comme vous l'êtes vous-même, nous pourrions peut-être partager quelques-unes de vos espérances et nous pourrions vous promettre que le concours des conservateurs vous serait assuré. Malheureusement, vous et quelques-uns de vos amis du centre gauche, vous êtes les seuls républicains, bien peu nombreux, dans lesquels les conservateurs pourraient avoir confiance. Ceux-ci ont bien essayé plusieurs fois de donner leur concours à la bonne et paisible République que vous recommandez. Ils l'ont essayé à Bordeaux ; on leur a répondu par la Commune. Ils l'ont essayé après la défaite de l'insurrection, en se rangeant plus résolus que jamais autour de M. Thiers ; on leur a répondu par l'impunité de M. Ranc, par sa nomination au conseil municipal, par celle de MM. Lockroy, Clémenceau, Loiseau-Pinson et de tant d'autres. Ils l'ont essayé, dernièrement, avec beaucoup d'abnégation, en soutenant tous M. de Rémusat ; on leur a répondu en choisissant M. Barodet.

Comment voulez-vous que ces conservateurs-là gardent encore les illusions dont peuvent se bercer des natures heureuses comme la vôtre ? Les conservateurs savent maintenant, à n'en pas douter, ils savent, par toute l'histoire de leurs pères, par vingt expériences tentées par eux-mêmes, il savent que la République, conservatrice au commencement, devient toujours radicale et sanglante au milieu et à la fin ; qu'on débute par Mirabeau pour tomber dans Marat ; par Lamartine pour être jeté dans Barbès et Blanqui ; par Ernest Picard et Garnier Pagès pour être livrés à Gambetta, puis à Ranc, puis à Delescluze et à Raoul Rigault. Ils savent enfin que vous, monsieur Pernolet et vos amis, vous êtes destinés, avec la République conservatrice, à périr sous les coups de républicains qui se servent de vous comme on s'est servi des Girondins, jusqu'au jour où on les a envoyés et où l'on vous enverrait, à l'échafaud.

Les conservateurs savent que l'accord avec les républicains est impossible, et après avoir maintes fois tenté de s'allier à eux, ils ont compris qu'ils n'avaient plus qu'une chose à faire, se défendre contre eux, contre leurs empiétements, contre leurs complots, contre leurs revendications et leurs convoitises toujours inassouvies.

Presse.

Le *Rappel* qui est, comme chacun sait, le sous-organe des nouvelles couches sociales, reproche amèrement à un éminent orateur de la droite les difficultés de ses commencements et l'obscurité de son origine :

« Qui élève la voix ? dit ce journal égalitaire. — Oh ! c'est ici que la chose devient comique et bizarre ! L'homme qui élève la voix est un *petit procureur de province, un obscur fabricant de réquisitoires... etc.* »

Bons démagogues, vous vous montrez sévères pour les petites gens.

Nous savons fort bien qu'un *petit procureur de province* qui travaille et devient, par la seule force de l'intelligence et de la probité, un *gros député*, donne un exemple fâcheux ; sa carrière, nous ne l'ignorons pas, est un reproche, nous dirons même une injure personnelle, pour M. Lockroy, qui est un aimable vaudevilliste et rien de plus ; mais il nous paraît que les dédains du *Rappel* ne sont pas absolument d'accord avec l'ensemble de ses doctrines.

Ajoutons que, tandis que le *Rappel* reproche en termes si durs à un honorable député de la droite, de n'être point né dans une famille princière, M. André Rousselle, qui eut de si tendres sympathies pour la Commune, écrit à ses futurs électeurs, une lettre circulaire qu'il signe comme de raison, en ajoutant à son nom les qualificatifs que voici :

« Propriétaire, ancien maire, adjoint, ancien administrateur des communes réfugiées de l'Oise, vice-président de la société, etc., etc. » Quel débordement de titres honorifiques et comme il est facile de démêler, au fond de cette vanité démagogique, le regret de n'être rien et l'ardent désir de devenir quelque chose.

« Propriétaire, maire, adjoint, administrateur, vice-président ! »

Ah ! si M. André Rousselle était seulement baron !

INFORMATIONS

La date du 27 juillet, indiquée dans la proposition de M. Paris pour l'ouverture des vacances parlementaires, sera probablement adoptée ; mais on se souvient qu'une pareille décision n'enchaîne pas l'Assemblée au point qu'elle ne puisse imposer à elle-même de nouveaux délais suivant les nécessités et l'urgence de ses travaux. C'est ainsi qu'elle a, à deux reprises, reculé le jour fixé pour sa séparation au moment des vacances de Pâques.

Le correspondant du *Nouveliste de Rouen* écrit à ce journal :

C'est M. le duc de Broglie et M. Ernoul (qui supporteront, selon toute apparence, le fardeau de la discussion de lundi. Je crois savoir que le gouvernement y fera des déclarations très-catégoriques sur certains points de politique intérieure. Il ne dissimulera pas qu'il est dans l'intention de déférer aux tribunaux toutes les attaques contre la souveraineté de l'Assemblée, et qu'il ne laissera pas se reproduire les scènes de Grenoble, de Nantes ou de La Ferté-sous-Jouarre. La majorité lui apportera, sur ce point, un large et puissant concours et je doute que le centre-gauche lui refuse, dans ces limites, l'appui de ses suffrages. On a remarqué, du reste, que l'interpellation déposée n'est signée d'aucun membre du centre-gauche, si ce n'est de M. de Pressensé. On dit que M. Dufaure n'a pas voté une seule fois, lundi dernier, contre le ministère, tandis que M. Casimir Périer s'est toujours levé avec la gauche.

Le *Courrier de Lyon* publie les détails suivants, qui feront comprendre combien était nécessaire l'arrêté du préfet du Rhône tendant à empêcher la *permanence* des conseillers municipaux et généraux à la préfecture :

Une enquête est ouverte à la préfecture sur un fait très-grave. Vers le 15 juin, M. Ducros avait consulté le ministre sur la suspension d'un journal radical. Plusieurs dépêches furent adressées pour rappeler cette communication, et le préfet s'étonnait de ne recevoir aucune réponse. Le 22 du même mois, ayant été appelé à Versailles pour donner des renseignements au sujet de l'interpellation de M. Le Royer. Il se plaignit au ministre de ce silence prolongé.

Le ministre assurera qu'il avait répondu et montra au préfet la minute d'une dépêche expédiée à la date du 18. Cette dépêche était affirmative ; de plus, elle avait été chiffrée par mesure de précaution. Cependant, M. Ducros n'avait rien reçu. Des recherches furent faites et prouvèrent que la dépêche était bien arrivée au bureau télégraphique de l'Hôtel-de-Ville, et que c'est dans l'intérieur même de la préfecture qu'elle a dû être soustraite, sans doute par quelque ami du journal menacé, qui bénéficia, en effet, de ce larcin.

Nouvelles d'Espagne

Don Carlos est entré en Espagne, dans la nuit du 16. Il est arrivé à Zugarramurdi, où se trouvaient Valdespina et Lizarraga. Don Carlos a adressé aux volontaires carlistes une proclamation dans laquelle, après avoir invoqué le Dieu des armées, il dit :

« Écoutant la voix de l'Espagne agonisante, je viens combattre pour la patrie et pour Dieu. Je ne veux pas rester les bras croisés devant une lutte réparatrice et héroïque. »

Don Carlos annonce que les volontaires auront des armes. Il déplore l'aveuglement de l'armée espagnole qui oublie quinze siècles de gloire sous le drapeau monarchique. Il termine en disant :

« L'Espagne nous demande d'aller à son secours, volontaires, sauvons-la ! »

Il a assisté à une messe solennelle suivie d'un *Te Deum*. Un *Requiem* a été chanté pour ceux qui sont morts en combattant. Don Carlos a fait mettre en liberté, sans condition, 60 militaires prisonniers qui sont entrés en France par la Sare.

Le comité carliste publie la dépêche suivante :

« 16 juillet. — Puycerda a été pris par le prince Alphonse et Saballs. — La force entière des guides de Tristany a passé l'Ebre et marche dans l'Aragon. »

La prise d'Estella par les carlistes est confirmée, le fort continuerait à se défendre.

On assure que le gros des bandes carlistes se dirige sur Logroño. Des troupes ont été envoyées pour les attaquer.

Les insurgés de Carthagène sont désunis et découragés. 10.000 mineurs sont entrés dans la ville demandant leur paie, attendu que la fermeture du port a eu pour effet de suspendre leur travail.

Le général Contreras a imposé à Carthagène une contribution de 400,000 fr.

Chronique locale et méridionale.

Le *Journal des travaux publics* nous apprend que, par une circulaire du 5 courant, le ministre de l'intérieur vient de recommander aux préfets de tenir la main à ce que les cahiers des charges des travaux communaux et départementaux renferment une clause relative à l'observation du repos du dimanche, ainsi que le conseil d'Etat vient de le décider pour les travaux de l'Etat.

On lit dans le *Courrier de Villefranche-du-Rhône* les lignes suivantes relatives à un de nos compatriotes. Nous sommes heureux de les reproduire :

La population de notre ville n'apprendra pas sans éprouver des regrets le départ de M. Girma, commissaire de police de notre ville. Ce magistrat, dont l'esprit conciliant autant que modeste, avait su gagner les sympathies de la population, au point que, reconnaissante envers ses bons procédés, elle cédait toujours aux conseils bienveillants du magistrat.

Quant à nous, nous félicitons M. Girma, nommé en la même qualité à Angers, tout en regrettant son départ, de l'avancement mérité dû à son intelligence et à son dévouement au bien public. Et nous conserverons toujours le souvenir de ce magistrat aussi ferme que bon dans ses fonctions difficiles.

La rue Bousquet, était mise en émoi, hier soir, par un déplorable événement. On venait de découvrir, en vidant des fosses d'aisance, le corps d'un enfant nouveau né. La mort paraît remonter à une quinzaine de jours. A la nouvelle de ce crime, la police s'est transportée sur les lieux, et une enquête a été aussitôt ouverte.

PÉLERINAGE DE LOURDES

POUR LE DÉPARTEMENT DU LOT.

Un train de pèlerinage au sanctuaire de Lourdes, s'organisera pour le département du Lot. Ce train partira de Cahors dans les quatre premiers jours de septembre, et prendra les pèlerins à toutes les stations comprises entre Cahors et Soturac, inclusivement, et les déposera de même au retour. Le prix des places, aller et retour, unique pour toutes les stations, est :

- 1^{re} classe : 28 fr. 50 c. (1 seul wagon.)
- 2^e id. 21 fr. 70 c.
- 3^e id. 17 fr. 50 c.

Les enfants au-dessous de 4 ans, ne paieront pas, les parents devant les tenir sur les genoux. Au-dessus de cet âge, ils paieront l'intégralité de la place.

Les demandes doivent être adressées à M. Vaysset, curé des Junies, par Castelfranc, et accompagnées du prix de la place. Pour la bonne organisation du train et afin de pouvoir transmettre les cartes à domicile, toute demande doit, en outre, porter indication du nom, prénom, domicile et de la station où l'on prendra le train. Toute demande qui ne remplira pas les conditions sus énoncées sera considérée comme non avenue. Les demandes ne seront reçues jusqu'au 15 août. Le nombre des pèlerins sera, au minimum, de 500. Le train ne peut prendre que 610 pèlerins. Lorsque ce nombre sera rempli, les autres demandes seront refusées, à moins que le nombre total ne dépassât 1,000, alors il y aurait deux trains.

Pour le comité, le membre délégué aux Junies le 17 juillet 1873,

VAYSSET, curé.

P. S. — MM. les curés sont priés de porter à la connaissance de leurs paroissiens l'organisation du train. Sans tarder, nous ferons connaître le jour et l'heure du départ du train.

Nous lisons dans la *Gazette du Midi* : Dimanche devaient avoir lieu, à Tarascon, les élections municipales. Elles ont été l'occasion de

scènes criminelles. Aucune précaution n'avait été négligée par la commission municipale de Tarascon pour assurer la tranquillité du scrutin. Mais les radicaux tarasconnais étaient décidés à faire du scandale et du désordre.

Vers six heures du matin, un groupe composé de plus de deux cents personnes s'était formé devant l'Hôtel-de-Ville. Les chefs du parti rouge s'y trouvaient, prédisant que l'on avait fait déjà entrer des blancs par une porte dérobée et qu'il y avait plus de 500 bulletins déposés dans l'urne avant le commencement du vote.

Au moment où la porte de la mairie s'ouvrit pour les opérations électorales, cette foule, qui avait augmenté, s'élança tumultueusement malgré la résistance que lui opposaient les gendarmes.

Elle arriva dans la salle où le bureau était constitué et l'envahit en un instant.

Les meneurs s'emparèrent aussitôt des listes d'émargement qu'ils lacérèrent et couvrirent d'encre. Ils essayèrent ensuite de s'emparer de l'urne.

La scène qui eut lieu alors est ainsi racontée par le *Petit Marseillais* :

Les membres du bureau s'opposèrent énergiquement à ce que l'urne fut prise.

— Cela n'est pas étonnant, s'écria-t-on, elle est déjà remplie.

— Vous allez bien voir, dit le président.

Il prit une clef qu'il avait en sa possession, se fit remettre la clef d'un des assesseurs et ordonna à un gendarme de procéder à l'ouverture.

Calui-ci obéit. L'urne était parfaitement vide et force fut aux perturbateurs de le reconnaître.

Ils se gardèrent néanmoins de sortir. Quelques-uns d'entr'eux s'approchèrent même de la fenêtre et, faisant des signes à ceux de leurs amis qui étaient dans la rue, ils criaient : « Zou! Zou!... »

En présence de cette attitude menaçante, le président déclara la séance levée et enjoignit aux assistants de se retirer.

Ceux-ci refusèrent, malgré l'arrivée de M. le procureur de la République, de M. le commissaire de police de Tarascon et d'un certain nombre de gendarmes que l'on avait fait quérir.

On dut envoyer un exprès à M. le colonel d'artillerie pour demander du renfort. Ce ne fut que devant un fort détachement de troupes que les perturbateurs quittèrent l'Hôtel-de-Ville sans qu'une collision ait eu lieu et se dispersèrent. »

Nous extrayons de la *Revue religieuse* les passages suivants, du récit du pèlerinage de Rodez à Lourdes :

Notre grand et magnifique pèlerinage s'est accompli heureusement. Grâce à Vierge immaculée les 2,200 catholiques de Rodez qui le composaient sont rentrés dans leurs foyers le cœur réjoui par d'ineffables consolations et l'âme fortifiée, raffermie par les grandes choses dont nous avons été les acteurs et les témoins.

Qu'il était beau et touchant en même temps, de contempler à l'heure du départ, cette population qui, sans nul souci des fatigues et des difficultés d'une longue route, se confiait à la Providence et marchait avec allégresse vers les lieux bénits! La prudence humaine s'est peut-être étonnée de cet exode qu'elle traite d'aventure! Pour nous chrétiens, il n'en a pas été de même; nous sentions que nous obéissions à cette voix du ciel : *Dieu le veut!* et sans aucun calcul, jeunes et vieux, femmes et enfants, nous avons pris la voie qui conduit aux lieux où la Vierge Marie a dit : *On y viendra de partout en procession.*

Dimanche, après l'office des vêpres, Mgr l'Evêque monta dans sa chaire de la cathédrale et donna la consécration officielle à ce pèlerinage qu'a présidé en son nom M. Noguery, vicaire général.

Le lendemain, notre ville offrait l'aspect le plus gracieux et le plus animé. Toutes les rues étaient sillonnées par des groupes de pèlerins qu'on reconnaissait aussitôt à l'air de joie qui se manifestait sur leur visage et à la petite croix rouge que chacun portait sur la poitrine. A une heure et demie, les cloches, sonnantes à toute volée, réunissaient les pèlerins dans la cathédrale où eut lieu la bénédiction des croix, faite par Mgr l'Evêque, qui prononça ces paroles de la formule : « Nous vous en prions, Dieu saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, daignez bénir ces signes de votre croix et qu'ils soient un remède pour l'humanité, un affermissement de notre foi, un encouragement pour les bonnes œuvres, la rédemption de nos âmes, notre consolation, notre secours et un bouclier contre les traits empestés de l'ennemi! » Immédiatement après, commença le défilé de la procession vers la gare. Les bannières et les oriflammes étaient déployées. Elles avaient été offertes au nombre de cinquante par la piété publique. Le cœur qui, aujourd'hui atteste à Lourdes notre foi et notre amour, était porté par huit jeunes personnes dans un riche et beau pavillon admirablement décoré par les

soins des religieuses de Notre-Dame. La population de la ville de Rodez s'était portée toute entière sur le passage de la procession. Partout a régné l'ordre le plus parfait, le recueillement le plus édifiant. Si quelques cœurs gâtés étaient travaillés par des sentiments de haine ou de dépit, ils durent les concentrer au fond d'eux-mêmes... S'ils avaient essayé de les manifester, ils n'eussent trouvé aucun point d'appui et la conscience publique les auraient jetés dans une confusion honteuse.

L'heure du départ sonna; la vapeur nous emporta sur ses ailes de feu.

Dans les limites du département nous avons reçu partout l'accueil le plus bienveillant. Lorsque le sifflet de la locomotive annonçait le passage d'un train, les populations quittaient les champs et venaient sur les bords de la voie pour nous souhaiter un heureux voyage; les élèves d'une école de jeunes filles, conduites par leurs bonnes religieuses, jetaient des fleurs sur le chemin. Beaucoup priaient à genoux, les cloches des paroisses sonnaient à toute volée. C'étaient le salut fraternel, et la voix des anges de ces églises qui nous demandaient des prières auprès de Notre-Dame de Lourdes. Aux stations principales où nous recevions des pèlerins, nous leur rendions le salut par le chant du *Magnificat*, et la fanfare du pensionnat St-Joseph jouait un de ses airs les plus joyeux.

Après une nuit de marche, nous touchâmes enfin la terre sanctifiée par la présence de l'Immaculée Conception. Lourdes! Lourdes! à ce mot s'échappa de toutes les poitrines l'hymne : *Ave Maris stella*, chanté avec l'accent d'une foi vive et pénétrée, et en même temps la fanfare joua un morceau entraînant. Remerciements pour l'heureux succès du voyage, prière fervente pour mériter les bénédictions d'en haut.

A deux heures, par un soleil radieux, tous les pèlerins se rassemblèrent aux abords de l'Eglise paroissiale. On organisa la procession. Les femmes marchaient en tête; venaient ensuite les hommes au nombre d'environ 600 qui suivaient une riche bannière offerte par la paroisse de St-Saturnin; plus de 200 prêtres s'étaient unis aux fidèles et avaient tenu à honneur de mêler leurs prières à celles des âmes dont ils avaient la charge. Le défilé fut des plus imposants. Le recueillement de tous attestait une foi vive.

En arrivant au sanctuaire de l'Immaculée Conception les pèlerins s'entassèrent avec un ordre parfait dans les bas-côtés et la grande nef de la chapelle. A la fin des vêpres, le père Majorol a pris la parole. Avec beaucoup de cœur et d'éloquence il a développé devant son auditoire ces deux grandes idées : qui sommes-nous? et quelle est la pensée qui nous a conduits ici? Nous sommes venus, a-t-il dit comme chrétiens, comme français et comme aveyronnais. Comme chrétiens nous sommes venus affirmer notre foi. Comme français nous sommes venus faire amende honorable pour les apostasies de notre patrie et prier la Vierge immaculée de nous ressusciter à la vie de Jésus-Christ. Comme aveyronnais, nous sommes venus faire profession de foi catholique, encore si ardente et si vive dans le cœur de nos populations; nous sommes venus prier la Vierge Marie de nous conserver le dépôt dont nous sommes si fiers et de nous préserver de toutes les atteintes de l'esprit d'erreur. Ce discours a produit une grande impression et laissera un bon souvenir du zèle et de l'intelligence du P. Majorol.

A huit heures précises rendez-vous fut donné à la grotte. Là, chacun s'arma d'un cierge et le père Majorol commenta les mystères glorieux du saint Rosaire; après chaque dizaine, la foule à genoux répétait trois fois : *Maria sine labe concepta! Ora pro nobis.* On ne peut pas dire ce qu'évoquait d'imposant ce cri immense poussé par 2,000 personnes pénétrées d'un saint enthousiasme. Oui, ce grand cri sera monté jusqu'aux pieds du trône de Marie et il aura été exaucé.

Après le rosaire eut lieu la procession aux flambeaux.

Arrivé sur la terrasse de la chapelle, qui domine la vallée, le cortège s'arrêta. La fanfare exécuta un morceau des plus harmonieux et le cœur des hommes, un cœur de 800 voix jeta trois fois au ciel cette grande supplication : *Parce domine parce populo tuo, ne in eternum iras caris nobis.* Ce sont de ces spectacles qu'il faut avoir vus, car la plume est incapable d'en donner une idée.

On s'achemina vers la ville de Lourdes. Avant de se séparer, la procession s'étant roulée en spirale sur la grande place de la ville demanda à faire les adieux à cette grande et impérisable journée. Le P. Majorol fut chargé d'être l'interprète de nos communs sentiments.

Restait encore une dette à payer, nous avons fait notre pèlerinage avec un pèlerinage du diocèse de Carcassonne. Le Père Majorol, a du au nom de tous, lui exprimer les sentiments de notre joie, et le remercier des bons exemples de piété et d'édification que chacun d'eux nous avait donnés. Aussitôt se firent entendre les cris mille fois répétés : *Vive Carcassonne! Vive Rodez!*

Une grande partie du pèlerinage voulut se donner la gloire de passer la nuit dans le sanctuaire de l'Immaculée Conception auprès de cette Vierge qui nous protégeait si visiblement. A minuit précis, les messes commencèrent et se prolongèrent jusques

bien avant la journée du 9.

De son côté, la grotte de l'apparition ne fut pas désertée; une garde d'honneur veilla autour de la grille et récitait sans discontinuer le rosaire qu'interrompaient de temps en temps seulement quelques hymnes ou cantiques en l'honneur de Marie. A six heures du matin, la conférence de saint Vincent de Paul de Rodez, ayant à sa tête son président M. Bringuiboul, vice-président du tribunal et M. le capitaine de Saunhac, président d'honneur, vint prendre sa place et acquitta son devoir, au nom des membres présents à Lourdes et de ceux qui avaient été retenus dans leur famille.

A sept heures du matin, le révérend père Edmond célébra la messe de la communion générale; c'est alors que le père François d'Assise, religieux prémontré prit la parole. Nous n'eûmes pas le bonheur de l'entendre, mais nous le savons, et nous sommes heureux de le dire, il s'empara de tous les cœurs et les charma par son éloquence.

A 10 heures, messe solennelle. M. Noguery, vicaire-général officia. Vint immédiatement après l'offrande du cœur en vermeil qu'offrait le diocèse à Notre-Dame de Lourdes.

A trois heures, nous eûmes le Salut solennel précédé du *Magnificat*.

Le voyage du départ fut aussi heureux que celui de l'arrivée. Partout même joie, même animation.

Enfin, notre rentrée eut lieu à Rodez, jeudi 10, vers les dix heures du matin. Nous retrouvâmes sur notre passage les mêmes sympathies et le même recueillement.

Avant de clore ce récit qui n'est qu'un insignifiant reflet de la réalité nous devons dire : Honneur à tous! aux hommes du peuple, comme aux hommes de la société, vous avez bravement fait votre devoir! aux femmes et aux enfants, vous avez édifié tout le monde. Courage! ajoutons-nous, continuez à lever les bataillons de la croisade, car Rodez est pleinement engagé dans le courant qui doit sauver la société par la prière et par les œuvres.

Nous extrayons ce qui suit d'un arrêté de M. le préfet de la Dordogne, en date du 9 juillet courant :

Seront enlevés, par les soins des municipalités, les bustes et attributs couverts du bonnet phrygien et exposés dans les locaux ouverts au public. Les cafés et débits de boissons, dans lesquels seront maintenus à l'avenir des objets de cette nature, seront fermés par mesure administrative.

Le premier effet de l'arrêté de M. le préfet a été de faire disparaître de la principale salle de la mairie d'Excideuil le buste couvert du bonnet phrygien qui s'y trouvait depuis deux ans et demi, grâce à la faiblesse des préfets de l'essai loyal.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 33^e livraison (19 juillet 1873). — TEXTE : Le Violon de la Sapinière, par M^{me} Colomb. — Premier voyage d'un écolier; découvertes récentes au Forum romain, par Francis Wey. — Une vigne géante. — Gertrude, par M^{me} la comtesse de Sannois. — Le nid chad les palmipèdes, par Ernest Menault. — Le voyage du Shah de Perse, par P. Vincent. — Les invasions de sauterelles en Algérie, par Th. Lally. — Dessins par Adrien Marie, E. Théron, Gilbert, Mesnel.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard St-Germain, n° 79, à Paris.

CALENDRIER DU LOT. — Juillet.

| JOURS | FÊTES | FOIRES. |
|------------|--------------------|----------------------------------|
| 20 Diman. | s Jérôme E. | |
| 21 Lundi. | se Véronique de J. | Mauroux, Salviac. |
| 22 Mardi. | s Marie M. | Fons, Rudelle, St-Céré, Gourdon. |
| 23 Merer. | Apollinaire. | Teyssieux. |
| 24 Jeudi. | s Ours. se C. | Catus. |
| 25 Vend. | s Jaques. | Bélaye, Cardaillac, St-Germain. |
| 26 Samedi. | se Anne. | |

- ☉ P. Q. le 2, à 11 19 du soir.
- ☽ P. L. le 10, à 6 43 du matin.
- ☿ D. Q. le 16, à 9 7 du soir.
- ♃ N. L. le 24, à 10 43 du matin.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 12 au 19 Juillet 1873.

Naissances.

Delsol (Jean-Pierre-François), rue de la Mairie. — Bonemer (Charles-Louis), Boulevard sud. — Planacassagne (Madeleine-Naria), Boulevard sud. — Berbié (Marguerite), rue Mascoutou.

Mariages.

Alibert (François) et Froment (Marie). — Iberou

(Charles) et Sarrazin (Louise-Catherine). — Cantarel (Aphonse) et Guiral (Marguerite). — Gaston (Arnaud) et Pépin (Marie). — Brunet (Léopold-Henri) et Bergerot (Delphine).

Décès.

Garrigues (Antoine), 9 mois, rue Nationale. — Pons (Michel), tonnelier, 67 ans, rue St-Urcisse. — Rollés (Elise), 47 jours, rue des Badernes. — Bourdarie (Emile), 5 mois, rue St-Pierre. — Vialatte (Guillaume), perruquier, 45 ans, rue des Boulevards. — Devés (Michel), 14 mois, rue Nationale. — Comté (Antoinette), naturelle jumelle, 30 jours, rue des Boulevards.

Pour la chronique locale : A. Laytout

Dernières nouvelles

Les bureaux ont nommé hier les deux commissions qui auront à examiner, l'une la proposition relative à la prorogation, l'autre le projet relatif aux attributions de la commission de permanence.

La première de ces commissions compte un radical, M. Schœlcher, et deux membres du centre gauche, MM. Antonin Lefèvre-Pontalis et Laboulaye.

Les douze autres commissaires, MM. Gaslonde Caillaux, général Chareton, Dupon, Paris, de Montagnac, L. de Lavergne, de Francieux, Hamile, Bigot, Blavoyer et de Guiraud, appartiennent à la droite et au centre droit.

Les nominations sont encore plus significatives dans la commission qui s'occupera du projet relatif à l'extension des pouvoirs de la commission de permanence. Treize commissaires appartiennent à la droite et au centre droit, MM. de Tarteron, Lucien Brun, de Camont, Depeyre, de Germonière, de Meaux, Dagenot, Baragnon, Johnston, de Kerdrel, de Melun, Merveilleux-Duvignaux et Perrot; deux seulement à l'opposition, MM. Brisson et Fouquet, membres de l'extrême gauche.

En additionnant, de part et d'autre, les voix qui, dans la nomination de ses commissaires, appartiennent à la majorité, on trouve, pour les premières, 226, et, pour les autres, 337, différence en faveur de la majorité, 111 voix.

Versailles, 18 juillet.

La gauche est assez découragée des résultats du vote d'hier dans les bureaux. Elle savait bien qu'elle serait en minorité, mais elle ne s'attendait pas à ce que la majorité de la droite fût aussi considérable. Cet échec semble avoir remis en question, dans les conseils de la gauche, l'interpellation de lundi. Déjà, il y a deux jours, beaucoup de membres influents de ce côté de l'Assemblée, surtout de ceux qui suivent les inspirations de M. Thiers et de M. Jules Grévy, avaient émis des doutes sur l'opportunité de cette manœuvre et s'étaient prononcés pour un ajournement.

On annonce que M. Pascal sera nommé préfet dans une des grandes préfectures de France, probablement Lille, Versailles ou Bordeaux.

Le roi d'Italie a télégraphié au Shah de Perse qu'il ne pourrait le recevoir à Turin le 25 juillet. Il ne serait pas impossible que cette dépêche ne fit retarder d'un jour ou deux le départ de Nasser-ed-Din qui, sans cela, doit partir demain à midi pour aller coucher à la préfecture de Dijon.

Il se confirme que M. Henri Rochefort fera partie du premier départ de condamnés pour la Nouvelle-Calédonie.

Dépêches Télégraphiques

Versailles, 18 Juillet, 6 h. 35 s.

L'Assemblée a achevé le vote en deuxième lecture de la loi sur l'organisation militaire. Elle a mis à son ordre du jour la loi sur la construction d'une église à Montmartre.

M. Tolain demandait le renvoi du projet à la suite de l'ordre du jour, c'est-à-dire à une date éloignée.

Bourse de Paris.

Paris, 19 juillet 1873, soir.

| | |
|----------------|-------|
| Rente 3 p. 1/2 | 56,40 |
| — 4 1/2 p. | 82,00 |
| — 5 p. | 91,50 |
| — 5 p. 1/2 | 90,80 |

Annonces

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revaléscière Du Barry, de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson. — Aucune maladie ne résiste à la douce Revaléscière Du Barry, qui combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorgo, haleine, voix des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Le grand explorateur scientifique, docteur Livingstone, en faisant son rapport à la Société géographique de Londres sur son voyage en Afrique, dit :

« Les habitants de la province d'Angola paraissent jouir d'une félicité élyséenne ; ils n'ont besoin ni de médecin, ni de drogues, leur nourriture principale étant la Revaléscière que Du Barry a introduite en Europe ; ils sont parfaitement exempts de maladies ; la phthisie, scrofules, cancers, fièvres, constipations, diarrhée, etc., leur sont complètement inconnus, ainsi que la petite vérole, rougeole, etc. »

Cure n° 62,845.
Ecrainville (Seine-Infér.), 27 nov.
Je souffrais depuis trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revaléscière Du Barry, et je m'en trouve très bien. Je dors maintenant très bien et respire facilement.

BOILET, curé.
Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25 ; 1/2 k., 4 fr. ; 1 k., 7 fr. ; 2 k., 12 fr. ; 3 k., 18 fr. — Les Biscuits de Revaléscière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revaléscière Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 376 tasses, 60 fr. ; ou environ 40 c. la tasse. — Envoi

contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien,

Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Co

boulevard St-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la Langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 23^e fascicule, CRI à CZA, est en vente.

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuvedes-Capucines, n° 19 ; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 0/0 rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

La Chronique de St-Céré, par M. l'abbé Paramelle, 2^e édition, se vend à St-Céré au bureau de Bienfaisance, au profit des pauvres. Prix 50 cent., et 70 cent. par la poste. L'académie vient d'admettre cet ouvrage au concours de l'année 1873.

Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Etude de M^e DELBREIL, avoué licencié en droit à Cahors.

EXTRAIT DE SAISIE IMMOBILIÈRE

Adjudication fixée au seize août courant.

Par procès-verbal de Cayla, huissier, en date du seize-avril mil huit cent soixante-treize, dûment enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le dix mai suivant, vol. 64, numéros 30 et 31.

Il a été procédé à la saisie des biens immeubles ci-après désignés :

A la requête de Pierre Lassaque, père, propriétaire, habitant et domicilié de la commune de Lherm.

Lequel a constitué M^e Scipion Delbreil, pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, où il demeure, rue du Parc, n° 12.

Sur la tête et au préjudice de Victorine Lassaque et de Jean Lafon, son mari, propriétaires cultivateurs, habitants et domiciliés de la commune de Lherm.

Biens saisis et à vendre.

1^o Une terre située au lieu dit les Vidales, aujourd'hui convertie en vigne, formant le numéro 1,128 du plan cadastral de la commune de Lherm, section B, d'un revenu de cinq francs trente-deux centimes et contenant environ vingt-six ares soixante centiares ;

2^o Une vigne située au même lieu des Vidales, formant le n° 1,129 du même plan et de la même section, contenant environ trente-huit ares vingt centiares et portée pour un revenu net de neuf francs cinquante-cinq centimes ;

3^o Une terre située à Lacaze portée sous le numéro 899 du même plan cadastral section B, contenant environ quatre-vingt-sept ares vingt centiares et portée pour un revenu de douze francs cinquante-huit centimes ;

4^o Un bois situé au Prat Viel, porté sous le numéro 158 du même plan cadastral, section D, contenant environ treize ares dix centiares et formant un revenu net de un franc soixante-dix centimes ;

5^o Une maison située au chef-lieu de la commune de Lherm, portée sous le numéro 600 dudit plan

cadastral, section C. Le sol de ladite maison, de la grange, du patus aussi saisis, est de un are cinquante-cinq centiares, le tout est porté pour un revenu net de un franc quatre-vingt treize centimes. La maison se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, elle est recouverte en dalles de pierre. La grange est recouverte en chaume et en dalles de pierre.

Tous ces immeubles sont situés dans la commune de Lherm, canton de Catus, arrondissement de Cahors. Ils sont jouis et exploités par lesdits époux Lafon et sont tous portés à la matrice cadastrale de la commune de Lherm, sur la tête de Pierre Lassaque.

Le cahier des charges a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors et publié à l'audience du cinq juillet courant, et l'adjudication a été fixée au seize août prochain.

En conséquence l'adjudication desdits biens sera faite le **seize août prochain**, à l'heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de Justice de cette ville.

Elle aura lieu en un seul lot, sur la mise à prix de deux cents francs, ci..... 200 fr.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable.

Cahors, le dix-huit juillet mil huit cent soixante-treize.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le mil huit cent soixante-treize, F^o C^e reçu un franc quatre-vingts centimes, décimes compris.

Signé : GIBERT.

Fabrique spéciale de Pressoirs à Cric sans fin.

tout en fer, genre nouveau, breveté. Simplicité, solidité, pression considérable, par un seul homme, garanti incassable. — Expédition des pressoirs tout montés, prêts à presser le vin.

CYLINDRES-BROYEURS à écraser les raisins.
POMPES MOBILES A VIN et tous les usages agricoles, en cas d'incendie, etc., à balancier ou à volant, système nouveau, clapets à tabatière pour le nettoyage instantané sans démontage.

GAILLOT, ingénieur mécanicien à POMMARD (Cote d'Or).

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

A louer à suite de décès

Pour entrer en jouissance le premier juin prochain,

L'Hôtel du Lion d'or

S'adresser à M. Bladanet, à Cajarc (Lot) qui en est propriétaire.

Cet Hôtel se compose de vastes Ecuries et Remises, et a deux descentes de voitures, faisant un service régulier de Cahors à Figeac.

A VENDRE LE MOULIN

et le LAC DE CABAZAC avec ses dépendances. S'adresser pour les renseignements, sur les lieux, à M^{me} veuve Miquel, qui en est la propriétaire. Elle donnera des facilités pour le paiement.

AVIS

EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN. — GRAINES DE TOUTE SORTIE. chez **CONTOU**, boulanger, rue St-James, à Cahors.

A VENDRE Porcherie de la Tour

PRÈS MONFLANQUIN, LOT-ET-GARONNE Reproducteurs Anglais et Craonnais issus de sujets primés dans les Concours.

A VENDRE D'occasion

Un DOG CART et une AMÉRICAIN, en très bon état, fabriqués chez M. Mercier, carrossier à Toulouse. S'adresser chez M. Escudié, carrossier, Galeries Fontenilles, Cahors.

Carrosserie Sellerie **CARAYON** CARROSSIER Boulevard Sud, à Cahors. Prévient sa nombreuse clientèle, qu'on trouvera dans son magasin, des Voitures à 4 roues, au prix de 480 francs, et avec capotage, 700 francs. Phaëton, capoté pouvant changer les sièges à volonté, 850 francs. Harnais pour Voitures. — Bouclerie vernie, 90 francs ; bouclerie cuivre, 100 francs. — Echange de Voitures.

GRAND CAFÉ DE BORDEAUX A CAHORS Estaminet; Salons de Dames. — Entrepôt de glaces de Norvège. — Riche matériel pour soirées en ville. — Consommations glacées, Bombes, Fromages glacés, Charlottes, Glaces, Sorbets, Chérigobeleurs, Marquises frappées. **M. Louis AUSSET, successeur de M. L. COLONGE,** prévient sa nombreuse clientèle qu'on trouvera chez lui, comme par le passé, le luxe et le confortable.

LIBRAIRIE **CALMETTE,** FILS. MAISON DE FOLMONT, BOULEVARD NORD, CAHORS. **NOTICE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE SUR CASTELNAU DE BRETEUX (Lot)** Par **L'abbé J. B. POULBRIÈRE,** Professeur au Petit Séminaire de Servières, Membre de la Société française d'Archéologie et de la Société archéologique et historique du Limousin. Prix : 1 franc. DÉPÔT A CASTELNAU BRETEUX ET A ROCAMADOUR.

Crédit Foncier DES ETATS-UNIS (UNITED STATES MORTGAGE COMPANY) Le crédit foncier des Etats-Unis place en ce moment la 3^e série de ses obligations 6 % remboursables en 50 ans par amortissement annuel. Cette série (C) est de 5 millions de dollars. Les titres sont de 100, 500 et 1,000 dollars, avec coupons semestriels payables les 1^{er} avril et 1^{er} octobre. Le service de l'amortissement et des coupons sera effectué, en or, sur les principales places de l'Europe. Le prix actuel est de 490 fr. par obligation de 100 dollars, jouissance du 1^{er} avril dernier ; ce prix sera, en conséquence, augmenté des intérêts à raison de 8 centimes par jour à partir du 1^{er} avril. La Société générale, 54 et 56, rue de Provence, est chargée de la négociation des titres et de la prise des coupons échus. On peut s'adresser à tous ses guichets de Paris, des départements et de l'Etranger.

A VENDRE LA MAISON CARAYON, avec Cour et Pressoir Sise quai Ségur, en face la Promenade des Platanes. Pour les renseignements : S'adresser à M. Toulza, aîné, ou à M^e Labié, notaire, à Cahors.

GRAND SUCCÈS **LA VELOUPINE** est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible et aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. **CH. FAY Parfumeur, rue de la Paix, 9.**

PILULES GOURMANDES PURGATIVES GAUVIN VÉGÉTALES. — 55, Boul. Sébastopol, Paris. Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les maux qui néglijés font les maladies. 30 ans de succès attestés en France et à l'Etranger. Broc. et 1/2 B^o de 30 pil. : 2 fr.

Dépôt à Cahors, chez **M. DUC, pharmacien.**